

La mairie de Gabre organise un marché exceptionnel ouvert à tous les artisans, commerçants et créateurs locaux.

DATE : Vendredi 15 août 2025

LIEU : Place du village – 09290 Gabre

HORAIRES : 10h00 – 18h00 (installation dès 8h30)

(Les organisateurs se réservent le droit d'annulation en cas de conditions météorologiques exceptionnelles.)

RÈGLEMENT DU MARCHÉ

Article 1 – Objet

Ce règlement encadre l'organisation du marché exceptionnel du 15 août à Gabre. Il est obligatoire pour tous les participants.

Article 2 – Attribution des emplacements

- Emplacements gratuits et attribués par les organisateurs le jour du marché.
- L'installation est possible à partir de 8h30.
- Tout exposant doit être prêt à accueillir le public à 10h00.
- Le matériel est à la charge des exposants.

Article 3 – Produits autorisés

- Produits locaux, artisanat, créations, objets d'art, alimentation (locale ou transformée).
- Les produits doivent être conformes aux normes en vigueur.

Article 4 – Règles d'hygiène et sécurité

- Respect des consignes sanitaires et de sécurité.
- Les stands doivent rester propres pendant et après l'événement.
- Aucun feu, barbecue ou appareil à flamme nue sans autorisation préalable.

Article 5 – Responsabilités

- Les organisateurs ne sont pas responsables en cas de vol, perte ou détérioration.
- Chaque exposant doit posséder une **assurance responsabilité civile**.

Article 6 – Démarches administratives

- Être en règle avec l'administration (SIRET, statut, sauf exposants non-professionnels).
- Vente alimentaire : certificat d'hygiène obligatoire.

Article 7 – Acceptation

Toute inscription vaut acceptation totale du présent règlement.

BULLETIN d'INSCRIPTION

à renvoyer signé à la mairie de Gabre 9 place de la mairie 09290 GABRE

Date limite d'inscription : 25 juillet 2025

Contact : Mairie de Gabre – 05 61 69 91 35 ou 07 60 70 54 45

J'ai lu et j'accepte le présent règlement. Produits proposés :

Date :

Nom :

Signature :

Besoins : électricité oui non

mètres linéaires souhaités pour l'emplacement :